

Alertés par la régionale de l'APPEP de l'Académie de Rouen, nous avons appris que la DGESCO (direction de l'enseignement scolaire du ministère) a décidé d'introduire cette année de nouvelles épreuves de philosophie en série STHR (hôtellerie-restauration).

Cette décision a été adoptée discrètement l'an dernier sans attirer l'attention des professeurs de philosophie. Bien sûr, on peut considérer qu'il s'agit là d'une décision ponctuelle qui ne concerne que la série STHR. Il n'y aurait ainsi pas de quoi crier au loup... mais on voit mal pourquoi les élèves de cette série seraient les seuls concernés puisqu'ils ont le même programme et le même horaire que ceux des autres séries technologiques.

La DGESCO modifie l'épreuve écrite du baccalauréat en série STHR dès la session 2018, en introduisant une nouvelle épreuve dite de "**composition**", pour "**aider**" et "**guider**" les candidats au baccalauréat, et publie à cet effet sur le site eduscol une note de service. Nous vous invitons à la lire (particulièrement sa partie B, concernant les "*recommandations pour la formulation des sujets de composition*") ainsi que les trois sujets 0 qui sont proposés comme des exemples de cette nouvelle épreuve : Voir

<http://eduscol.education.fr/cid58849/serie-sthr-anciennement-hotellerie.html>

Cette nouvelle épreuve de composition permettra-t-elle d'"aider" et de "guider" les candidats au baccalauréat ?

Pour notre part, nous avons examiné les trois sujets 0 afin d'évaluer sa faisabilité et son intérêt, en tenant compte des recommandations de la note de service et des principes énoncés dans le préambule du programme de philosophie des séries technologiques (**voir notre examen de chacun des sujets 0 en fichiers joints**).

Nous parvenons aux conclusions suivantes :

1/ Les sujets (énoncé initial + questions) sont mal conçus si l'on veut qu'ils soient fidèles aux prescriptions de la définition de l'épreuve, en premier lieu parce qu'il est de multiples manières de comprendre un sujet et qu'on ne saurait imposer une compréhension nécessairement contestable (a fortiori quand elle relève d'un contresens, comme en attestent par exemple les questions qui accompagnent le 2^e sujet 0),

2/ mais aussi parce qu'il est extrêmement difficile de concevoir ce qui est susceptible d'être utile aux élèves : les manières d'aborder une question sont diverses, de la part des élèves comme des professeurs, et l'auteur d'un sujet met en œuvre des présupposés dont il n'est pas nécessairement conscient et qui préjugent du cours que le candidat a suivi. Or ceci n'est pas conforme au principe de la liberté philosophique du professeur expressément reconnue par le programme, et un sujet d'examen, par définition, doit pouvoir être traité par tous les candidats, quelle que soit l'orientation de l'enseignement qu'ils ont suivi.

3/ La conception même de l'épreuve ne résiste pas à sa mise en œuvre dans les sujets-exemples : en prescrivant, par exemple, de commencer par la définition des

termes de l'énoncé indépendamment de leur articulation, la note de service fait obstacle à une véritable lecture de l'énoncé des sujets par les candidats.

4/ Il en résulte que les questions, loin d'aider et guider les candidats, les détournent de la compréhension de cet énoncé, et peuvent largement les égarer. Un candidat qui s'en écarterait en s'efforçant de comprendre vraiment les enjeux du sujet risquerait ainsi d'en pâtir.

5/ Une telle épreuve met en œuvre une conception de la philosophie qui n'est pas partagée par tous les professeurs et qu'on ne saurait leur imposer (voir notamment les questions C et D).

6/ Sa préparation ne favorise pas les aptitudes que vise à développer chez les élèves l'enseignement philosophique selon les termes mêmes du programme et elle ne permet pas elle-même de les apprécier (nous rappelons en note, plus bas, les principes énoncés dans le préambule du programme de philosophie) : réduire la réflexion philosophique à un ensemble de tâches prédéterminées à exécuter contredit l'« autonomie » et la « responsabilité » attendues d'un élève-candidat.

7/ C'est enfin une épreuve dangereuse car elle met en difficulté à la fois les candidats, les professeurs chargés d'y préparer leurs élèves et les correcteurs chargés d'évaluer les acquis philosophiques des candidats.

S'agit-il d'un banc d'essai ? Cette nouvelle épreuve, introduite seulement aujourd'hui en série STHR, doit-elle être bientôt généralisée à l'ensemble des séries technologiques ?... et ultérieurement à l'ensemble des autres séries ? Si tel était le cas, l'épreuve de dissertation philosophique serait inévitablement condamnée à l'extinction.

Au terme de notre examen, il nous apparaît en tout cas :

- que, loin d'"aider" et "guider" les candidats au baccalauréat, comme le prétend la note de service, l'épreuve dite de "composition" conduit tout au contraire à les égarer et à les mettre en difficulté,
- que ses modalités remettent en cause les principes énoncés dans le préambule du programme de philosophie qui a reçu l'assentiment de la communauté des professeurs de philosophie.

Aussi nous demandons que l'épreuve dite de "composition" soit abandonnée et que, dans l'immédiat, soit suspendue toute perspective d'extension des maquettes STHR à l'ensemble du baccalauréat technologique.

Note* : le programme de philosophie stipule que l'enseignement " *vise à développer chez les élèves l'aptitude à l'analyse, le goût des notions exactes et le sens de la responsabilité intellectuelle (contribuant) ainsi à former des esprits autonomes, avertis de la complexité du réel et capables de mettre en œuvre une conscience critique du monde contemporain*" (I, 1, dernier §) et au dernier § de sa partie III : "*Il n'y a pas lieu de fournir une liste exhaustive des démarches propres au travail philosophique, ni par conséquent une définition limitative des conditions méthodologiques de leur assimilation. Le professeur doit lui-même donner dans l'agencement de son cours l'exemple de ces diverses démarches, exemple dont*

l'élève pourra s'inspirer dans les développements qu'il aura à construire et dans l'approche des textes qu'il aura à expliquer. Il lui revient en même temps d'en faire percevoir le bénéfice aux élèves, non seulement pour l'amélioration de leurs résultats scolaires, mais plus généralement, pour la maîtrise de leur propre pensée et pour son expression la plus claire et convaincante."

Pour signer ce texte : diyoan@wanadoo.fr

Premiers signataires :

Karine ARTAUD, Lycée Jeanne d'Arc, Rouen

Edward BARKA, Lycée Porte Océane, Le Havre

Didier CARSIN (hon.), Président de la Régionale APPEP de l'Académie de Rouen,
Lycée Claude Monet, Le Havre

Jennifer CASTEL, Lycée Schuman-Perret, Le Havre

Thierry CATTAN, Lycée Aristide Briand, Evreux

Denis COLLIN, Lycée Gustave Flaubert, Rouen

Ghislaine DAUCHEZ, Lycée Georges Dumézil, Vernon

Bénédicte DELSINNE, Lycée Galilée, Franqueville-Saint-Pierre

Natalie DEPRAZ, Université de Rouen-Normandie

Emmanuel FAYE, Université de Rouen-Normandie

Marie-Pierre FRONDZIAK, Lycée Aristide Briand, Evreux

Armand GUILLOT, Lycée Guillaume le Conquérant, Lillebonne

Christopher HAMEL, Université de Rouen-Normandie

Aude LAMBERT, Lycée Claude Monet, Le Havre

Vincent MALMOND, Lycée Jeanne d'Arc, Rouen

Stephen MANGEON, Lycée Anguier, Eu

Yann MOUTON (hon.), Lycée de la Vallée du Cailly, Déville-lès-Rouen

Dominique RAOULT (hon.), Lycée Corneille, Rouen

Michel RENARD, Lycée Guillaume le Conquérant, Lillebonne

